

Bilan de la direction de la protection de la jeunesse 2009-2010



Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire





Dépôt légal, 3^e trimestre 2010
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN: 978-2-89218-231-6

Rédaction: Michelle Dionne
Direction de la protection de la jeunesse

Bureau des communications
Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

Conception et
infographie: Point Virgule

I. Les signalements

Tableau 1 : Évolution du nombre de signalements reçus et retenus

	2007-08	2008-09	2009-10	Écart : 2009-10 vs			
				2008-09	2007-08	2008-09	2007-08
Signalements reçus	8 143	8 196	8 263	67	1 %	120	1 %
Signalements retenus	3 832	3 679	3 781	102	3 %	-51	-1 %
Taux de rétention	47 %	45 %	46 %	1 %		-1 %	

COMMENTAIRES

En 2009-2010, nous observons une hausse de 1 % du nombre de signalements reçus comparativement à 2007-2008 et une baisse de 1 % des signalements retenus pour évaluation. Cependant, comparativement à 2008-2009, la hausse des signalements reçus est de 1 % (+67) et celle des signalements retenus de 3 % (+102). Le taux de rétention est passé de 47 % en 2006-2007 à 46 % cette année, alors qu'il est légèrement en hausse par rapport à l'an dernier. Au plan provincial, ce taux est de 43 %.

2. Les sources des signalements

Tableau 2 : Signalements reçus et retenus par catégories de personnes qui signalent

		Signalement reçus		Signalement retenus		Taux de rétention
Milieu familial	Parent (père, mère, tuteur)	813	10 %	177		22 %
	Fratrie ou parenté	348	4 %	150		43 %
	Enfant ou jeune lui-même	33	0 %	19		58 %
	Conjoint du parent	64	1 %	25		39 %
	Sous-total	1 258	15 %	371		29 %
Organismes et établissements de santé et de services sociaux	Centre jeunesse	710	9 %	418		59 %
	CSSS	816	10 %	438		54 %
	CH ou médecin	550	7 %	344		63 %
	Organisme ou autre institution	379	5 %	207		55 %
	Famille d'accueil	12	0 %	5		42 %
	Employé d'un milieu de garde	37	0 %	24		65 %
	Autres professionnels	36	0 %	12		33 %
	Sous Total	2 540	31 %	1 448		57 %
Milieu policier		2 041	25 %	870		43 %
Milieu scolaire		1 757	21 %	903		51 %
Communauté	Voisin	586	7 %	155		26 %
	Autres personnes de la communauté	81	1 %	34		42 %
	Sous-Total	667	8 %	189		28 %
Total des signalements		8 263	100 %	3 781		46 %

COMMENTAIRES

Les organismes et établissement de santé et de services sociaux constituent la principale source de signalements avec 31 % des signalements. Ceci est une hausse de 3 % par rapport à l'an dernier, la hausse venant plus particulièrement des CSSS. Le milieu policier vient au second rang avec 25 % des signalements reçus, en baisse de 3 % par rapport à 2008-2009. Il n'y a aucun changement pour les trois autres catégories de signalants, soit le milieu scolaire (21 %), le milieu familial (15 %) et la communauté (8 %). Les taux de rétention des signalements, selon la catégorie de signalants, sont les suivants : organismes et établissements de santé et de services sociaux 57 %, (une hausse de 1 % par rapport à l'an dernier), le milieu scolaire 51 % (hausse de 2 %), milieu policier 43 % et milieu familial 29 %. Le tableau 3 qui suit indique, selon les territoires de CSSS les signalements reçus et retenus.

3. La répartition des signalements par territoire de CSSS en 2009-10

Tableau 3 : Les signalements reçus selon les motifs par territoire de CSSS en 2009-10

	Négligence	Risque sérieux de négligence	Abus physique	Risque sérieux d'abus physique	Mauvais trait. psychologiques	Troubles de comportement	Abus sexuel	Risque d'abus sexuel	Abandon	Non spécifié	Total
01-CSSS de l'Ouest-de-l'Île	63	20	53	17	47	80	17	7	2	1	307
02-CSSS de Dorval-Lachine-Lasalle	109	37	83	29	86	149	37	18	1	6	555
03-CSSS Sud-Ouest Verdun	237	97	116	22	88	235	63	25	3	7	893
04-CSSS Cavendish	41	17	33	5	30	29	8	1	1	3	168
05-CSSS de la Montagne	93	51	92	23	84	80	16	11		1	451
06-CSSS Bordeaux, Cartierville, Saint-Laurent	79	24	100	24	74	67	25	14	1	3	411
07-CSSS Ahuntsic/Montréal-Nord	269	145	212	52	206	239	58	25	6	13	1 225
08-CSSS du Cœur-de-l'Île	100	58	75	20	55	53	42	7	2	2	414
09-CSSS Jeanne-Mance	98	54	65	11	48	81	37	5	8	3	410
10-CSSS Saint-Léonard/Saint-Michel	175	69	144	38	103	155	45	12	3	8	752
11-CSSS Lucille Teasdale	259	135	112	26	141	255	76	40	3	17	1 064
12-CSSS de la Pointe-de-l'Île	251	204	221	52	211	289	85	48	5	12	1 378
Autres	52	55	25	11	29	33	22	2	2	4	235
Total	1 826	966	1 331	330	1 202	1 745	531	215	37	80	8 263



Tableau 4 : Les signalements retenus selon les motifs par territoire de CSSS en 2009-10

	Négligence	Risque sérieux de négligence	Abus physique	Risque sérieux d'abus physique	Mauvais trait. psychologiques	Troubles de comportement	Abus sexuel	Risque d'abus sexuel	Abandon	Total	Taux de rétention
01-CSSS de l'Ouest-de-l'Île	23	11	39	11	17	17	5	5	2	130	42 %
02-CSSS de Dorval-Lachine-Lasalle	41	18	68	24	43	35	15	12		256	46 %
03-CSSS Sud-Ouest Verdun	111	53	80	18	48	37	23	21	1	392	44 %
04-CSSS Cavendish	12	3	24	2	12	14	4	1	1	73	43 %
05-CSSS de la Montagne	46	33	71	19	53	17	11	6		256	57 %
06-CSSS Bordeaux, Cartierville, Saint-Laurent	35	16	77	20	31	22	11	9		221	54 %
07-CSSS Ahuntsic/Montréal-Nord	92	75	155	33	83	53	28	19	5	543	44 %
08-CSSS du Cœur-de-l'Île	44	32	48	18	17	22	16	2	1	200	48 %
09-CSSS Jeanne-Mance	36	35	41	8	26	14	12	1	3	176	43 %
10-CSSS Saint-Léonard/Saint-Michel	79	38	101	33	50	50	21	8		380	51 %
11-CSSS Lucille Teasdale	112	66	72	18	61	67	36	31	3	466	44 %
12-CSSS de la Pointe-de-l'Île	90	96	142	44	93	69	48	32	3	617	45 %
Autres	9	25	12	6	6	5	8			71	30 %
Total	730	501	930	254	540	422	238	147	19	3 781	46 %



4. L'évolution des motifs des signalements retenus

Tableau 3 : Signalements retenus selon les problématiques

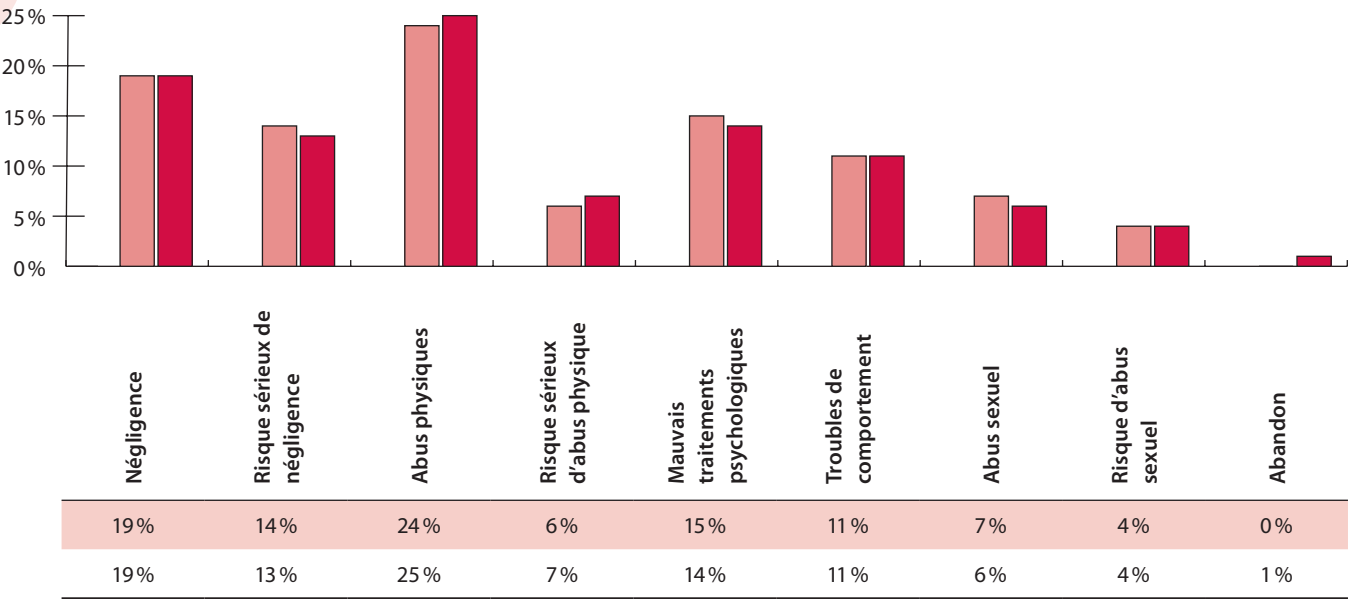
	2008-09		2009-10		Écart 2009-10 et 2008-09	
Négligence	684	19%	730	19%	46	7%
Risque sérieux de négligence	524	14%	501	13%	-23	-4%
Abus physiques	894	24%	930	25%	36	4%
Risque sérieux d'abus physique	213	6%	254	7%	41	19%
Mauvais traitements psychologiques	535	15%	540	14%	5	1%
Troubles de comportement	407	11%	422	11%	15	4%
Abus sexuel	248	7%	238	6%	-10	-4%
Risque d'abus sexuel	159	4%	147	4%	-12	-8%
Abandon	15	0%	19	1%	4	27%
Total des signalements retenus	3 679	100%	3 781	100%	102	3%

COMMENTAIRES

Avec les modifications apportées à la LPJ en 2007, le motif de mauvais traitements psychologiques et les risques sérieux de négligence, d'abus physique et d'abus sexuel ont été introduits. Ces risques sont regroupés sous le motif de négligence dans le rapport statistique annuel AS-480 du ministère mais sont présentés de façon distincte dans le présent document.

Toutefois, nous ne pouvons pas comparer les résultats de l'année 2007-2008 avec les années subséquentes. En 2007-2008, les données tiennent compte des modifications à la loi sur une période de 10 mois, soit à partir du 9 juillet 2007, date de l'entrée en vigueur des amendements. Les années 2008-2009 et 2009-2010 tiennent compte des modifications à la loi.

En 2009-2010, l'abus physique et le risques sérieux d'abus physique représentent 32% des signalements retenus, une hausse de 2% par rapport à l'an dernier. La négligence et le risque sérieux de négligence comptent également pour 32% des signalements retenus. Les mauvais traitements psychologiques constituent la troisième problématique signalée la plus retenue (14%). La proportion des signalements retenus dans les autres problématiques offre peu de variation par rapport à l'an dernier



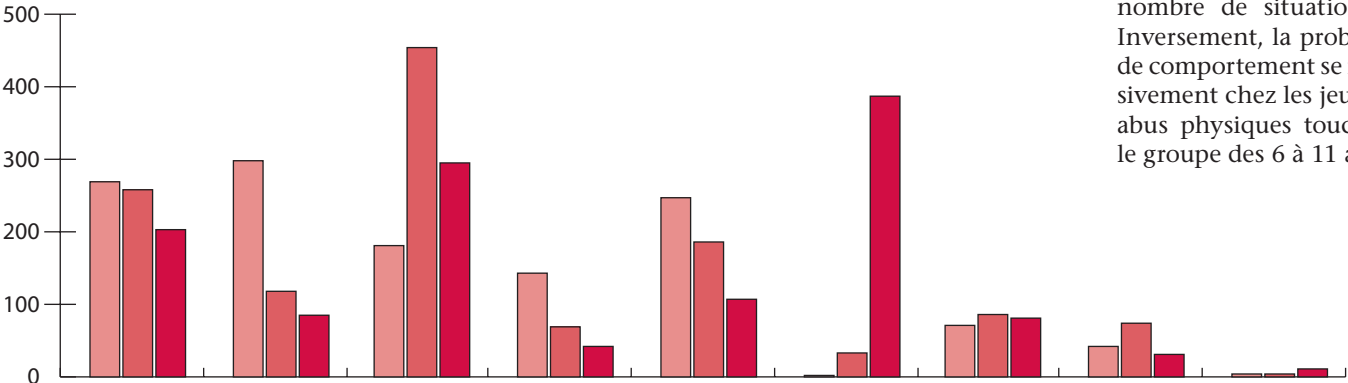
5. Les signalements retenus selon l'âge des enfants

Tableau 6 : Évolution des signalements retenus selon l'âge

	2007-08	2008-09	2009-10	Écart: 2009-10 vs			
				2008-09	2007-08		
0-5 ans	1 245	1 249	1 257	8	1%	12	1%
6-11 ans	1 251	1 266	1 282	16	1%	31	2%
12-17 ans	1 336	1 164	1 242	78	7%	-94	-7%
Total des signalements	3 832	3 679	3 781	102	3%	-51	-1%

COMMENTAIRES

Selon le Tableau 6, la hausse des signalements retenus cette année se situe davantage chez les 12-17 ans. Ceci est un renversement par rapport aux trois années antérieures. Le nombre de signalements retenus pour les 0-5 ans et les 6-11 est relativement stable pour ces deux années. Le graphique illustre que les enfants de 0 à 5 ans sont les plus touchés en regard de la négligence et des risques sérieux de négligence, du risque sérieux d'abus physique et des mauvais traitements psychologiques. Le nombre de situations décroît avec l'âge. Inversement, la problématique des troubles de comportement se retrouve presque exclusivement chez les jeunes de 12 à 17 ans. Les abus physiques touchent particulièrement le groupe des 6 à 11 ans.



Négligence	Risque sérieux de négligence	Abus physiques	Risque sérieux d'abus physique	Mauvais traitements psychologiques	Troubles de comportement	Abus sexuel	Risque d'abus sexuel	Abandon	Total des signalements	
269	298	181	143	247	2	71	42	4	1 257	0-5 ans
258	118	454	69	186	33	86	74	4	1 282	6-11 ans
203	85	295	42	107	387	81	31	11	1 242	12-17 ans
730	501	930	254	540	422	238	147	19	3 781	Total



6. L'évaluation des signalements retenus et les décisions sur la compromission

Tableau 8a : Les décisions sur la compromission

	2007-08		2008-09		2009-10	
Sécurité et développement compromis	1 286	40 %	1 245	37 %	1 298	42 %
Sécurité et développement non compromis	1 898	60 %	2 137	63 %	1 803	58 %
Total des évaluations terminées avec décision	3 184	100 %	3 382	100 %	3 101	100 %

Tableau 8b : Les décisions de l'évaluation par problématique en 2009-2010

	Sécurité et développement compromis		Sécurité et développement non compromis	
	Nombre	%	Nombre	Avec référence
Négligence	315	24 %	284	151
Risque sérieux de négligence	180	14 %	161	65
Abus physique	221	17 %	515	259
Risque sérieux d'abus physique	50	4 %	126	81
Mauvais traitements psychologiques	259	20 %	312	171
Troubles de comportement	195	15 %	138	57
Abus sexuel	46	4 %	164	78
Risque sérieux d'abus sexuel	19	1 %	101	24
Abandon	13	1 %	2	1
Total	1 298	100 %	1 803	887

COMMENTAIRES

Après évaluation des signalements retenus, 42 % des situations des enfants et des jeunes se sont révélées être des situations où la sécurité ou le développement étaient compromis. Ces situations nécessitent une intervention dont l'objectif, tel que stipulé dans la LPJ, est de mettre fin à la situation de compromission et éviter qu'elle ne se reproduise. Ce taux de compromission est en hausse de 5 % par rapport à 2008-2009 et de 2 % par rapport à 2007-2008. Au plan provincial, en 2009-2010, ce taux est également de 42 %.

COMMENTAIRES

Le tableau 8b illustre les problématiques en vertu desquelles la sécurité ou le développement des enfants étaient compromis au terme de l'évaluation. La négligence et le risque sérieux de négligence représentent 38 % des situations de compromission, suivi à 21 % par les situations d'abus et de risque sérieux d'abus physique. Les mauvais traitements psychologiques comptent pour 20 % des situations de compromission qui nécessitent une intervention dans le cadre de la LPJ. Enfin, 49 % des situations évaluées où la sécurité ou le développement ne sont pas considérés comme compromis ont fait l'objet de références vers des organismes ou établissement offrant des services d'aide aux enfants, aux jeunes et à leur famille.



7. L'orientation en regard du choix du régime

Tableau 9 : L'orientation en regard du choix du régime

	2007-08		2008-09		2009-10	
Mesures judiciaires	618	51 %	518	43 %	447	39 %
Mesures volontaires	591	49 %	691	57 %	686	61 %
Total des orientations	1 209	100 %	1 209	100 %	1 133	100 %

COMMENTAIRES

Les services dispensés aux enfants, aux jeunes et à leurs parents s'effectuent dans le cadre d'une entente sur les mesures volontaires convenue avec les parents, le jeune de 14 ans et plus et le DPJ, ou dans le cadre de mesures ordonnées par la Chambre de la jeunesse. Cette année, le taux d'entente sur les mesures volontaires a connu une hausse de 12 % comparativement à 2007-2008 et de 4 % comparativement à l'an dernier. En conformité avec les visées de la LPJ, ceci illustre les efforts des intervenants pour trouver des consensus avec les familles, tout en respectant leur droit à l'intervention au tribunal pour trancher tout litige.

8. L'attente en protection de la jeunesse au 31 mars

	Au 31 mars 2008		Au 31 mars 2009		Au 31 mars 2010	
Évaluation en attente...						
entre 0 et 29 jours	88	92 %	75	96 %	151	97 %
30 jours et plus	8	8 %	3	4 %	5	3 %
Total	96	100 %	78	100 %	156	100 %
Application des mesures						
placés	1	33 %	0	0 %	0	0 %
en milieu naturel	2	67 %	3	100 %	3	100 %
Total	3	100 %	3	100 %	3	100 %

COMMENTAIRES

Au 31 mars 2010, 156 jeunes étaient en attente d'évaluation. Cette augmentation par rapport à l'an passé s'explique d'une part par une hausse des signalements retenus pour évaluation dans les trois dernières périodes de l'année ainsi que par les mouvements de personnel dont un plus grand nombre d'employés en période de coaching. Une période de formation qui fait en sorte que les intervenants suivent momentanément moins de dossiers, mais agit toutefois positivement sur leur fidélisation par la suite. Il est important de souligner que les situations d'urgence font toujours l'objet d'un suivi dans les délais prescrits. En ce qui concerne l'application des mesures, trois jeunes étaient en attente. L'accessibilité des services à cette étape est donc maximale grâce à l'application rigoureuse du protocole de concertation entre les équipes de la direction de la protection de la jeunesse et celles des directions clientèles.

9. Le portrait des enfants dont la situation est prise en charge

Tableau 11 : Enfants recevant des services au 31 mars 2010 (application des mesures)

	0-5 ans		6-11 ans		12-17 ans		Total au 31 mars 2010	
Négligence	156	25 %	232	26 %	325	19 %	713	22 %
Risque sérieux de négligence	312	49 %	336	38 %	509	30 %	1 157	36 %
Abus physique	38	6 %	86	10 %	136	8 %	260	8 %
Risque sérieux d'abus physique	21	3 %	10	1 %	17	1 %	48	1 %
Mauvais traitements psychologiques	81	13 %	111	12 %	124	7 %	316	10 %
Troubles de comportement	0	0 %	5	1 %	317	19 %	322	10 %
Abus sexuel	0	0 %	22	2 %	44	3 %	66	2 %
Risque sérieux d'abus sexuel	7	1 %	24	3 %	13	1 %	44	1 %
Abandon	16	3 %	69	8 %	207	12 %	292	9 %
Total des jeunes	631	100 %	895	100 %	1 692	100 %	3 218	100 %
Total des jeunes ayant une mesure ordonnée jusqu'à leur majorité	161		427		655		1 243	39 %

COMMENTAIRES

Au 31 mars 2010, la situation de 3218 enfants et jeunes était prise en charge dans le cadre de mesures volontaires ou ordonnées par le tribunal. Ceci constitue une diminution de 8 % par rapport à l'an dernier ($3510-3218=292/3510=8\%$) et de 11 % depuis 2007-2008 ($3619-3218=401/3619=11\%$). Plus de la moitié de ces jeunes est âgé de 12 à 17 ans. Les enfants de 0-5 ans représentent 20 % de la clientèle et les enfants de 6 à 11 ans, 28 %. Ces proportions sont stables par rapport à l'an dernier. Pour toutes les catégories d'âge, la négligence et le risque sérieux de négligence demeurent les principaux motifs pour lesquels la situation des jeunes et des enfants est prise en charge.

Les enfants et les jeunes ayant une mesure ordonnée jusqu'à leur majorité représentent 39 % de l'ensemble des ceux qui reçoivent des services au 31 mars. Ceci est une hausse de 6 % par rapport à l'an dernier. Chez les 0-5 ans, le nombre d'enfants ayant une ordonnance jusqu'à majorité au 31 mars est passé de 104 à 161, soit une augmentation de 54 %.

Certaines de ces mesures donneront lieu à une tutelle par la Chambre de la jeunesse ou l'adoption de l'enfant. D'ailleurs, en 2009-2010, 47 jugements pour une tutelle subventionnée ont été prononcés par la Chambre de la jeunesse. Le temps nous dira si cette tendance se confirme et si ceci s'avère un indicateur de la stabilité des soins que recherche le législateur dans le cadre de la LPJ amendée.



10. La révision

La révision	2007-08	2008-09	2009-10
Total de révisions	4 611	4 475	4 496
% de révisions s'étant conclues par une fin de l'intervention	31 %	28 %	30 %

COMMENTAIRES

La révision a pour but de faire le point sur la situation de l'enfant ou du jeune, selon des délais et fréquences déterminés par règlement, ou encore au besoin. Les décisions principales sont alors de mettre fin à l'intervention dans le cadre de la LPJ ou de poursuivre celle-ci, avec ou sans modification des mesures en cours. Dans la dernière année, il y a eu 4496 révisions et 30 % d'entre elles se sont conclues par une fin de l'intervention dans le cadre de la LPJ.

11. L'adoption

Tableau 12: Les adoptions

	2007-08		2008-09		2009-10	
Adoptions québécoises	57	50 %	85	78 %	63	53 %
Adoptions internationales	56	50 %	24	22 %	56	47 %
Total	113	100 %	109	100 %	119	100 %

COMMENTAIRES

Le nombre d'adoptions québécoises est relativement stable lorsque l'on compare à l'exercice 2007-2008. La variation plus marquée par rapport à 2008-2009 s'explique par le fait que certains dossiers amorcés durant l'exercice 2007-2008 se sont conclus durant l'exercice suivant (2008-2009). Le nombre d'adoptions internationales a enregistré quant à lui une hausse comparativement à l'année précédente pour se situer au même niveau que 2007-2008. Le nombre d'adoptions internationales tend toutefois à diminuer ces dernières années alors que plusieurs pays ont resserré leurs critères pour les postulants et que les enfants disponibles pour l'adoption sont plus vieux et présentent des besoins spéciaux. Notre rôle dans le contexte des adoptions internationales consiste à procéder à l'évaluation des postulants lorsqu'il s'agit d'une adoption dans un pays signataire de la convention de La Haye.



12. Antécédents et retrouvailles

Antécédents et retrouvailles	2007-08	2008-09	2009-10
Nombre de personnes ayant fait l'objet de recherches d'antécédents et de retrouvailles	617	583	526

COMMENTAIRES

En 2007-2008, nous observons une hausse importante du nombre de personnes ayant reçu des services de recherches d'antécédents et de retrouvailles. Cette variation est liée à l'abolition en 2007-2008 de la contribution financière qui était exigée des personnes demandant ces services. Le nombre de demandes semble à nouveau vouloir diminuer dans le temps.



